|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 10-13 mai 2016** | |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** | |  | |
|  | |  | |
|  | | **Document RAG16/12-F** | |
| **26 avril 2016** | |
| **Original: anglais** | |
| France | | | |
| Mise en oeuvre des Résolutions 907 (RéV.CMR-15)  et 908 (RéV.CMR-15) | | | |

# 1 Introduction

La CMR-15 a révisé la Résolution **907** "Utilisation de moyens modernes de communication électroniques pour la correspondance administrative concernant la publication anticipée, la coordination et la notification des réseaux à satellite, y compris celle concernant les Appendices 30, 30A et 30B, les stations terriennes et les stations de radioastronomie" et la Résolution **908** "Soumission et publication par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite" pour faciliter l'utilisation de moyens électroniques modernes à la fois pour la soumission de fiches de notification des réseaux à satellite et pour la correspondance administrative associée.

La CMR-15 a également chargé le Bureau des radiocommunications d'élaborer et de mettre en oeuvre les outils et les moyens décrits dans les parties "*charge le Bureau des radiocommunications*" et "*charge le Directeur du Bureau des radiocommunications*" des deux Résolutions concernées, de préférence avant le 1er janvier 2017 et au plus tard le 30 juin 2017 (voir le § 1.10 du Document CMR15/272 – Procès-verbal de la quatrième séance plénière).

Le paragraphe 3.2.4 du Document RAG16/1(Rév.1) fait le point concernant la conception de logiciels en application des décisions de la CMR-15 correspondantes:

– Résolution **907 (Rév.CMR-15)** – Situation: phase de conception (en collaboration avec le Département des services informatiques pour les aspects relatifs à l'infrastructure de sécurité).

– Résolution **908 (Rév.CMR-15)** – Situation: l'application SpaceWISC est en service depuis le 1er mars 2015 et a été utilisée pour soumettre et publier plus de 1 600 fiches API. La CMR-15 a décidé d'élargir le champ d'application de la Résolution 908 et de modifier également la manière dont les renseignements API sont produits et publiés. En conséquence, le BR modifie actuellement la conception de l'application SpaceWISC pour répondre aux nouveaux besoins. Le système devrait être mis en oeuvre en 2017.

# 2 Proposition

Compte tenu du laps de temps réduit avant l'échéance du 30 juin 2017, la France propose que le GCR crée un groupe spécialisé, de préférence sous la forme d'un Groupe du Rapporteur, afin de suivre la mise en oeuvre des Résolutions **907** **(Rév.CMR-15)** et **908 (Rév.CMR-15)**, en particulier en ce qui concerne les améliorations logicielles nécessaires. Dans l'intervalle entre les deux réunions du GCR de 2016 et 2017, ce groupe permettrait aux administrations et au Bureau:

– d'échanger des vues concernant les besoins des utilisateurs et le calendrier détaillé de la mise en oeuvre;

– de veiller à ce que les commentaires initiaux formulés par les administrations puissent être pris en considération lors de la conception des outils demandés aux termes des deux Résolutions ou puissent être intégrés dans ces outils;

– de mettre en place une communauté de testeurs "bêta" afin d'accroître le nombre de personnes testant le logiciel avant sa version définitive.

En ce qui concerne l'application SpaceWISC, dont la première version est déjà en service, la France propose également que les utilisateurs issus des administrations et des exploitations soient invités à formuler leurs suggestions selon des modalités permettant au Bureau de les recueillir de la manière la plus commode possible (peut-être au moyen du forum correspondant).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_